

INVENTAIRE ET CORRECTION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS VÉRIFICATION DE CERTAINES RÉSIDENCES DÈS L'AUTOMNE

Selon le protocole d'entente convenu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a l'obligation de réaliser l'inventaire des raccordements inversés afin d'éliminer les rejets d'eaux usées sans traitement. Pour ce faire, la municipalité procédera par un test au colorant ou au bouchon de liège dans le raccordement de votre domicile au réseau sanitaire de la municipalité. L'objectif de ce projet est d'améliorer notre eau, notre richesse collective..



QUE VEUT-ON DIRE PAR RACCORDEMENT INVERSÉ ?

Cette situation survient quand les eaux sanitaires, « souillées » par les détergents et les rejets humains, se retrouvent au réseau pluvial : elles aboutissent dans la rivière sans avoir subi de traitement.

Voici une foire aux questions sur le sujet :

Q : Quel est l'objectif d'un tel projet?

R : Améliorer la qualité de notre eau, une richesse collective qu'il faut protéger, autant pour la consommation d'eau potable, que pour les habitats aquatiques, les activités de loisir et de sport, la conservation de l'environnement, et évidemment la santé et la sécurité des citoyens

Q : Comment la Municipalité procède pour inspecter et détecter les raccordements ?

R : Les propriétaires visés recevront d'abord une correspondance de la Municipalité à cet effet qui expliquera les démarches et les techniques préconisées. Nous vous contacterons ensuite pour fixer avec notre personnel le moment idéal pour effectuer la visite et les vérifications adéquates. Suite à certains tests préliminaires, et au moment ainsi déterminé, un employé de la municipalité passera dans chacune des résidences ciblées et devra déposer une pastille de coloration dans les toilettes de votre propriété (rez-de-chaussée et sous-sol), activer la chasse d'eau et observer si la coloration apparaît dans le regard sanitaire ou pluvial localisé dans la rue. Les employés mandatés vérifieront donc, par des techniques rapides et éprouvées, les raccordements de chaque propriété et identifieront ceux qui devront faire l'objet de corrections pour répondre aux exigences du programme gouvernemental.

L'objectif de ce projet est d'améliorer notre eau, notre richesse collective !

Q : Que fait la Municipalité lorsqu'elle constate un raccordement inversé?

R : Pour le moment, la Municipalité ne fait que dresser l'inventaire des raccordements inversés. Jusqu'à ce qu'un avis écrit leur soit transmis, les propriétaires ne sont pas dans l'obligation d'apporter des mesures correctives si un raccordement inversé est constaté sur leur propriété. Tous les détails et les documents à produire, s'il y a lieu, seront inscrits dans l'avis de non-conformité qui sera acheminé aux propriétaires concernés.



Nous contacter

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

100, rue de l'Hôtel de Ville
Saint-Alexis-des-Monts
819 265-2046
info@saint-alexis-des-monts.ca
www.saint-alexis-des-monts.ca

Q : Les employés mandatés pour répertorier les raccordements inversés ont-ils la compétence pour réaliser les inspections ?

R : Oui, les employés dédiés à ce mandat ont la compétence requise et de plus, toutes les démarches entreprises sont supervisées par un ingénieur mandaté par la municipalité. constaté sur leur propriété. Tous les détails et les documents à produire, s'il y a lieu, seront inscrits dans l'avis de non-conformité qui sera acheminé aux propriétaires concernés.

Q : De qui relève la responsabilité d'effectuer les travaux?

R : S'il s'agit d'une erreur de plomberie intérieure ou de raccordement sur la propriété privée, pour chaque résidence où l'on trouvera la preuve d'un raccordement inversé, la municipalité fournira un rapport au propriétaire, qui devra procéder à une correction, à leurs frais.

Si le problème est attribuable à la conduite municipale, ou s'il se trouve dans l'emprise de rue, les correctifs sont alors effectués aux frais de la municipalité.

Q : Combien peuvent coûter les travaux correctifs? De qui relève la responsabilité d'effectuer les travaux?

R : Le problème de raccordement et la nature des travaux peuvent varier d'un immeuble à un autre. Il est donc difficile d'estimer un coût moyen pour les travaux correctifs.

Nous tenons à vous rappeler que ces mesures sont réalisées afin de respecter le plan d'action visant l'élimination des raccordements inversés qui est obligatoire pour toutes les municipalités du Québec ayant signé une entente dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Ainsi, nous demandons votre collaboration habituelle dans la réalisation de cette prise d'informations !